



Unité Inter-Départementale Anjou Maine
rue du Cul d'Anon
BP 80145
49183 Saint-Barthélémy

Saint-Barthélémy, le 09 janvier 2025

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 16/10/2024

Contexte et constats

Publié sur **GÉORISQUES**

BERNIER

18 rue nationale
49123 Champtocé-Sur-Loire

Références : EC-2024-340-INSP-Pierre-Marie BERNIER-Champtocé-sur-Loire-RAP
Code AIOT : 0006310615

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 16/10/2024 dans l'établissement BERNIER implanté 18 rue nationale 49123 Champtocé-sur-Loire. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

La visite d'inspection s'inscrit suite à la sollicitation du parquet du Procureur de la République. Une visite du site a eu lieu le 10/05/2023.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- BERNIER
- 18 rue nationale 49123 Champtocé-sur-Loire
- Code AIOT : 0006310615
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

A partir de 1956, Monsieur Gustave BERNIER a exploité un garage automobile situé 18 re nationale à Champtocé sur Loire, ainsi qu'une station service déclarée en 1965 puis 1969. A partir de 1979, Monsieur Pierre-Marie BERNIER a poursuivi ses activités de garagiste.

La station service a fermé depuis de nombreuses années et n'a pas fait l'objet de notification de cessation d'activité auprès de la préfecture.

Contexte de l'inspection :

- Plainte de 2023

Thèmes de l'inspection :

- VHU

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite qui avait été donnée	Autre information
1	installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicule	Arrêté Ministériel du 26/11/2012, article Rubrique 2712	Sans suite	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'inspection des installations classées a fait les constats suivants :

- la parcelle n°2513 est vierge de tout déchet ;
- il demeure des VHU sur la parcelle n°2346 sur une surface inférieure à 100 m² ;
- la parcelle n°2346 a été vidée et nettoyée.

Suite à l'inspection du 16/10/2024, Monsieur BERNIER a transmis 7 factures, dont 6 concernant l'évacuation de VHU vers :

- 1 facture d'évacuation vers un centre agréé (DERICHEBOURG) ;
- 5 factures d'évacuation vers un établissement non agréé. (cette non-conformité sera traitée ultérieurement).

L'inspection des installations classées constate que l'activité de Monsieur BERNIER ne relève plus de la nomenclature des installations classées.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicule

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 26/11/2012, article Rubrique 2712
Thème(s) : Situation administrative, Véhicules Hors d'Usage (VHU)
Point de contrôle déjà contrôlé : <ul style="list-style-type: none">• lors de la visite d'inspection du 10/05/2023• type de suites qui avaient été actées : Susceptible de suites• suite qui avait été actée : aucune
Prescription contrôlée : <p>Exploitants des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises au régime de l'enregistrement sous la rubrique 2712 (installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules terrestres hors d'usage) pour une surface supérieure à 100 m².</p>

Constats :

Suite à l'inspection du 10 mai 2023, Monsieur BERNIER a transmis à l'inspection des factures indiquant l'évacuation de véhicules :

- facture n°24 du 28/10/2024 : évacuation de 4 véhicules chez FORNES (Malville 44) ;
- facture n°23 du 25/10/2024 : évacuation de 7 véhicules chez FORNES (Malville 44) ;
- facture n°22 du 17/10/2024 : évacuation de 6 véhicules chez FORNES (Malville 44) en date du 12/09/2024 ;
- facture n°21 du 17/10/2024 : évacuation de 13 véhicules chez FORNES (Malville 44) en date du 24/10/2024 ;
- facture n°19 du 17/10/2024 : évacuation de 14 véhicules chez DERICHEBOURG (Avrillé 49) ;
- facture n°17 du 17/10/2024 : évacuation de 7 véhicules chez FORNES (Malville 44) ;
- facture n°16 du 17/10/2024 : évacuation de 6 véhicules chez FORNES (Malville 44).

Le jour de l'inspection, l'inspection des installations classées a fait les constats suivants :

- il n'y a plus de déchets sur la parcelle n°2513 ;
- présence de 7 4L ;
- 1 remorque ;
- 1 élévateur
- les véhicules hors d'usage occupent une surface inférieure à 100 m².

L'ensemble des déchets présents lors de l'inspection du 10 mai 2023 a été évacué (pneus, jantes, bois, palettes ; batteries, etc...). Il demeure des pièces détachées mise sous abris.

Type de suites proposées : Sans suite

Annexe confidentielle
Non communicable au public

Informations consultables selon des modalités adaptées et contrôlées

Nature du caractère confidentiel :

- Information sensible ⁽¹⁾
 Secret industriel
 Autre : une facture mentionne des noms et dates de naissance de personnes ayant reçu un véhicule

⁽¹⁾ Information sensible non communicable pouvant faciliter la commission d'acte de malveillance (cf. note ministérielle du 20 février 2018 et instruction du gouvernement du 06 novembre 2017). Exemples : localisation des barrières de sécurité, localisation des stocks de produits dangereux...

Pour chaque point de contrôle dont le bloc de confidentialité est complété :

Nom du point de contrôle : installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicule
--

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 26/11/2012, article Rubrique 2712

Information confidentielle :

- facture n°23 du 25/10/2024 : évacuation de 7 véhicules chez FORNES (Malville 44) ;
- Évacuation le 18/10/2024 sur plateau Renault B90 - Fourgon BZ 791 JH cédé à Monsieur Paquereau André né le 16/04/2963 demeurant 7 route de Thaon 14610 BASLY;
- Évacuation le 19/10/2024 sur plateau Peugeot 205 GRD 5 portes EL 631 TM cédée à Monsieur Bézie Willy né le 23/05/1975 demeurant 469 rue de Saint Herblon 44150 VAIR SUR LOIRE;
- Évacuation le 23/10/2024 du plateau aluminium ridelles de 3,25 x 2,10 avec plateau porte engins appartenant à Monsieur Potet Philippe 49000 ANGERS ;
- Évacuation le 25/10/2024 Renault 4 Clan 4399 TE 49 sur plateau cédé à Monsieur Mérieux Cédric 11 rue Principale 49140 MARCE."

Planche photographique associée à la visite d'inspection

N°1 : installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicule



Pièces détachées_sous abris



Pièces détachées_sous abris



Pièces détachées_sous abris



Parcelle n°2513_vide



Parcelle n°2513_fond



Parcelle n°2513_absence de pneus



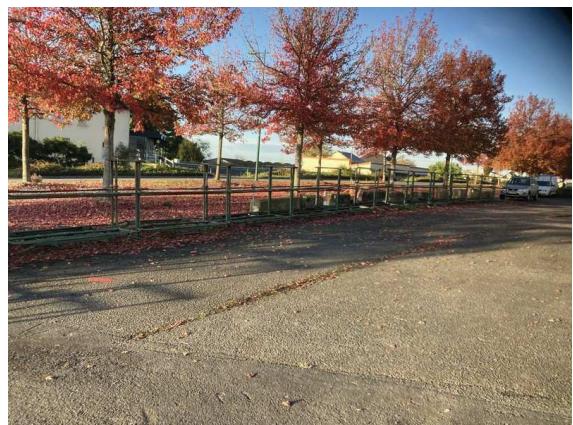
Parcelle n°2513



Parcelle n°2346_vidée



Parcelle n°2346_vidée



Parcelle n°2346_dégagée



Parcelle n°2346